

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

Délibération n° D-2013-140

Création de la régie 'Energies renouvelables'

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/04/2013

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 06/05/2013

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAU, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU

Direction Patrimoine et Moyens

Création de la régie 'Energies renouvelables'

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort s'est engagée à travers la démarche Cit'ergie et son Plan Climat Energie Territorial à promouvoir le développement des énergies renouvelables sur son territoire et à l'échelle de son patrimoine, afin de participer à l'atteinte des objectifs européens, nationaux et régionaux de lutte contre le changement climatique (20 % d'énergie renouvelable en 2020).

L'énergie photovoltaïque, en fort développement en France depuis 2006, présente de nombreux avantages pour les territoires : elle apporte une alternative concrète aux énergies fossiles, principales sources d'émissions de gaz à effet de serre ; elle participe à la création d'emplois locaux et au dynamisme des économies locales et régionales ; elle permet aux collectivités de produire et de consommer localement, tout en bénéficiant de l'obligation d'achat par EDF.

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2221-1 et suivants, L.2221-11 et suivants, R.2221-1 et suivants et R.2221-63 et suivants ;

Considérant que l'activité de production et de revente d'électricité portée par une collectivité est constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC),

Il est proposé comme choix de mode de gestion de ce service public la régie dotée de la seule autonomie financière.

Ce mode de gestion permet de maintenir le service intégré à la commune tout en individualisant ses recettes et ses dépenses dans un budget distinct.

Considérant que la Régie Energies renouvelables de la commune aura en charge le suivi de l'activité de production et de revente d'énergies renouvelables sur le patrimoine communal.

Considérant que la régie dotée de la seule autonomie financière dispose d'un conseil d'exploitation dont les règles générales d'organisation et de fonctionnement sont définies dans les statuts annexés à la présente délibération.

Ce Conseil d'exploitation, en charge d'une façon générale d'entériner les affaires intéressant le fonctionnement de la Régie, est composé, sur proposition de Madame le Maire, de 5 membres désignés par le Conseil municipal. En outre participera le Directeur de la régie désigné dans les mêmes conditions.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner 5 représentants du Conseil Municipal titulaires et 5 suppléants pour siéger au sein du Conseil d'exploitation et de désigner le directeur de la régie.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 10 avril 2013,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 16 avril 2013,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider de la création à compter du 1^{er} mai 2013 de la Régie dotée de la seule autonomie financière « Energies renouvelables » ;

- approuver les statuts de la Régie « Energies renouvelables » joints en annexe à la présente délibération ;

- désigner au sein du Conseil d'exploitation de la régie « Energies renouvelables » 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Une seule liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Frank MICHEL	Monsieur Denis THOMMEROT
Monsieur Jacques TAPIN	Madame Delphine PAGE
Monsieur Bernard JOURDAIN	Monsieur Alain PIVETEAU
Monsieur Michel PAILLEY	Monsieur Alain BAUDIN
Monsieur Marc THEBAULT	Madame Rose-Marie NIETO

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été présentée, après appels à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Maire.

Les membres désignés au sein du Conseil d'exploitation de la régie « Energies renouvelables » sont :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Frank MICHEL	Monsieur Denis THOMMEROT
Monsieur Jacques TAPIN	Madame Delphine PAGE
Monsieur Bernard JOURDAIN	Monsieur Alain PIVETEAU
Monsieur Michel PAILLEY	Monsieur Alain BAUDIN
Monsieur Marc THEBAULT	Madame Rose-Marie NIETO

- désigner Monsieur Jacques Tricot en tant que directeur de la régie « Energies Renouvelables » ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en place de la nouvelle régie ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 8
Non participé : 1
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN